Image not found or type unknown

Recuperation d'objets et donation

Par **maurin**, le **27/01/2017** à **17:59**

Bonjour

Divorcé, mon ex femme a toujours refusée de me rendre des objets m'appartenant sous prétexte qu'elle ne savait où ils étaient. Elle vend son appartement en ce moment et sur les photos du site, j'ai pu retrouver ces meme objets. je possède attestations familiales prouvant que ces derniers m'appartiennent. Puis je mettre la pension alimentaire sur un compte de la caisse et depot tant qu'elle ne me redonne pas ces biens? Que peut faire son avocat?
j'ai eu aussi au temps de notre mariage un donation de la part de mes parents de 15.245€ (devant notaire). Puis je réclamer la restitution de cette donation sur la vente de l'appartement de mon épouse puisque selon ce que j'ai pu comprendre, une donation légale reste toujours propriété de son bénéficiaire meme si nous avons été mariés sous la communauté des biens réduite aux acquêts et que cette somme à été utilisée pour acheter une maison. Cette premiere maison a été vendue pour acquérir une seconde qui a été vendue lors de notre divorce .

Merci par avance de vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés